ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ERDF et GDF

Question écrite n° 7054

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le projet de spécialisation des accueils acheminement ERDF et GRDF en Île-de-France. Ce projet prévoyait une spécialisation des compétences des agents sur une seule énergie, mais également une réorganisation de la répartition des agents sur les différents sites géographiques. Ceci aurait pour conséquences de spécialiser les différents sites de la branche « accueil acheminement » du service commun, soit sur l'électricité soit sur le gaz, mettant ainsi en cause le service commun obligatoire voulu par la loi et les synergies existantes et le service de proximité. Face à cette situation, le comité d'établissement de l'unité clients et fournisseurs d'Île-de-France de ERDF et GrDF a établi une demande auprès du tribunal administratif de Paris qui, dans son audience du 24 mai 2012, a annulé les décisions de spécialisation des accueils acheminement et le lancement des opérations associées sur le domaine acheminement de l'unité clients et fournisseurs de "Paris", "Est" et "Ouest". Dans ces conditions, elle souhaite connaître les dispositions qu'elle compte prendre pour faire respecter la décision du tribunal et agir en faveur d'un service mixte de proximité de qualité.

Texte de la réponse

Par sa décision n° 12PA02859 du 31 décembre 2012, la 3e chambre de la Cour administrative d'appel de Paris a ordonné le sursis à exécution du jugement par lequel le Tribunal administratif de Paris avait annulé les trois décisions du 19 décembre 2011 décidant de la mise en oeuvre du projet de spécialisation des accueils acheminement en Île-de-France. En conséquence, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie n'a plus de disposition à prendre pour faire respecter la décision prise en première instance.

Données clés

Auteur : Mme Marie-George Buffet
Circonscription : Seine-Saint-Denis (4e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7054
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 octobre 2012, page 5650
Réponse publiée au JO le : 9 décembre 2014, page 10301